## Le vrai coût de la PMA en France

Article rédigé par Le Point, le 21 juillet 2019

Source [Le Point] Selon l'Assurance maladie, les PMA ont coûté un peu moins de 300 millions d'euros en 2014. Le Pr Grynberg avance un chiffre de 5 000 euros environ par PMA.

La révision de loi bioéthique, présentée le 26 juillet en conseil des ministres, doit être débattue en septembre à l'Assemblée nationale. Le texte prévoit notamment d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA), aux couples lesbiens, ainsi qu'aux femmes seules. Les actes de PMA, pour l'instant réservés aux couples infertiles, sont intégralement remboursés par l'Assurance maladie. Cette prise en charge, encadrée par le Code de la sécurité sociale, est prévue dans la limite d'une seule insémination artificielle par cycle menstruel, avec un maximum de six tentatives, et de quatre tentatives de fécondation in vitro (FIV) pour obtenir une grossesse. En juin 2019, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, a confirmé que la PMA serait également remboursée pour les couples de femmes et les femmes seules. « À titre personnel, je souhaite le remboursement, sinon ce sera un droit formel, mais pas un droit réel », avait averti la ministre.

La prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie est normalement réservée aux médicaments reconnus « irremplaçables » ou encore aux affections portant un traitement prolongé pour les affections dites de « longue durée ». « On vient de décider <u>la fin du remboursement de l'homéopathie</u>, car son efficacité thérapeutique ne serait pas prouvée. Mais pourquoi rembourser la PMA, qui n'a aucun objectif thérapeutique et n'a donc, en conséquence, par le moindre effet thérapeutique, ni prouvé ni même allégué ? De façon inexpliquée, le diagnostic et le traitement de la stérilité sont pris en charge à 100 % », fait valoir Aude Mirkovic, porte-parole de l'association juriste pour l'enfance. Auteure de La PMA : un enjeu de société (éd. Artège, 2018), elle milite contre l'extension de la PMA à toutes les femmes et est proche de la Manif pour tous. L'infertilité, qui est une inaptitude à avoir des enfants après une année de rapports sexuels réguliers, est un dysfonctionnement pathologique, mais n'engage pas l'état de santé, ni l'espérance de vie.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

21/07/2019 06:00